



## Conseil d'administration

331<sup>e</sup> session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/INS/18/1

Section institutionnelle

INS

Date: 27 septembre 2017

Original: anglais

### DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Directeur général

### Premier rapport supplémentaire: suivi concernant les initiatives du centenaire de l'OIT

#### Objet du document

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013), le présent document contient le rapport annuel sur les progrès de la mise en œuvre des initiatives du centenaire présentées dans le rapport du Directeur général à la 102<sup>e</sup> session (2013) de la Conférence internationale du Travail.

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Tous les résultats/éléments transversaux.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Oui.

**Suivi nécessaire:** Mise en œuvre des initiatives compte tenu des orientations fournies par le Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Cabinet du Directeur général (CABINET).

**Documents connexes:** ILC.102/DG/1A, *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*; ILC.104/DG/I, *L'initiative du centenaire sur l'avenir du travail*; ILC.105/DG/IB, *Initiative sur l'éradication de la pauvreté: L'OIT et le Programme 2030*; ILC.106/DG/I, *Travail et changement climatique: l'initiative verte*; GB.319/INS/3/1; GB.322/INS/13/2; GB.325/INS/15/2; GB.328/INS/7; GB.328/INS/17/1; GB.329/INS/6; GB.329/INS/7; GB.329/INS/21/1; GB.329/PFA/1; GB.329/WP/GBC/3; GB.329/WP/GBC/4; GB.331/INS/2; GB.331/INS/9; GB.331/WP/GBC/2; GB.331/WP/GBC/3.



## Introduction

1. A ses 319<sup>e</sup> (octobre 2013), 322<sup>e</sup> (octobre-novembre 2014), 325<sup>e</sup> (octobre-novembre 2015) et 328<sup>e</sup> (octobre-novembre 2016) sessions, le Conseil d'administration a examiné les sept initiatives du centenaire proposées par le Directeur général dans son rapport à la 102<sup>e</sup> session (2013) de la Conférence internationale du Travail <sup>1</sup>. Il a fait des suggestions concernant le contenu des initiatives, a approuvé leur mise en œuvre et a demandé au Directeur général de continuer à lui soumettre des rapports annuels sur les progrès accomplis dans ce domaine. Le présent document traite des sept initiatives, mais s'intéresse plus particulièrement à celles qui ne sont pas examinées au titre d'autres questions à l'ordre du jour de la présente session.
2. Les initiatives du centenaire portent sur des domaines qui revêtent une grande importance stratégique pour l'OIT alors que celle-ci s'apprête à entrer dans son deuxième siècle d'existence. Les activités relevant des initiatives ont été intégrées dans les résultats stratégiques, les résultats facilitateurs et les éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques du programme et budget pour 2018-19 qui a été adopté à la 106<sup>e</sup> session (2017) de la Conférence internationale du Travail <sup>2</sup>. De plus amples informations concernant les sept initiatives figurent sur les pages Web de l'OIT consacrées aux initiatives du centenaire <sup>3</sup>.

## L'initiative sur la gouvernance

3. L'initiative sur la gouvernance a pour objet l'examen du fonctionnement des structures de gouvernance de l'OIT, dont il s'agit de vérifier qu'elles permettront à l'Organisation de s'acquitter de sa mission au cours de son deuxième siècle d'existence. Dans la continuité des précédentes discussions et de la décision qui en a découlé d'entreprendre une réforme structurelle du Conseil d'administration et de la Conférence, le Conseil d'administration examinera à la présente session un rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail traitant plus précisément du fonctionnement des réunions régionales <sup>4</sup>. Il poursuivra également l'examen de l'établissement de l'ordre du jour des futures sessions de la Conférence sur la base de l'approche stratégique et cohérente adoptée à sa 322<sup>e</sup> session <sup>5</sup>.
4. L'initiative sur la gouvernance tient également compte de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de l'impact de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable menée à la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2016). Compte tenu des discussions qui ont eu lieu à ses 328<sup>e</sup> (octobre-novembre 2016) et 329<sup>e</sup> (mars 2017) sessions au sujet de la suite donnée à ces recommandations par le BIT, le Conseil d'administration examinera d'autres aspects du suivi au titre de différentes questions à l'ordre du jour de la présente session <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> BIT: *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, Rapport du Directeur général, CIT, 102<sup>e</sup> session, Genève, 2013 (ILC.102/DG/1A).

<sup>2</sup> Document GB.329/PFA/1.

<sup>3</sup> <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/centenary/lang--fr/index.htm>.

<sup>4</sup> Documents GB.331/WP/GBC/2 et GB.331/WP/GBC/3.

<sup>5</sup> Document GB.331/INS/2.

<sup>6</sup> Documents GB.331/INS/3, GB.331/INS/8, et GB.331/INS/4, entre autres.

## **L'initiative sur les normes**

5. L'objectif de cette initiative est de renforcer le consensus tripartite sur un système de contrôle faisant autorité et d'améliorer la pertinence des normes internationales du travail. Compte tenu du fait que le Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes a été créé en 2015, l'initiative sur les normes sera examinée au titre de deux questions à l'ordre du jour de la présente session du Conseil d'administration <sup>7</sup>.

## **L'initiative sur les entreprises**

6. L'initiative sur les entreprises vise à exploiter pleinement le potentiel de collaboration de l'OIT avec les entreprises et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Organisation, y compris la promotion des entreprises durables. Trois composantes stratégiques principales ont été approuvées à la 321<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (juin 2014): politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement; initiatives internationales relatives au comportement des entreprises; développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation. Le Conseil d'administration a fait le point sur l'initiative à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017) et a prié le Directeur général de continuer à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte de ses orientations. Un rapport complet sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises lui sera présenté à sa 335<sup>e</sup> session (mars 2019).
7. Le Département des entreprises, conjointement avec les autres départements concernés et conformément aux décisions du Conseil d'administration, met en œuvre l'initiative sur les entreprises dans le cadre de la stratégie plus large de collaboration du Bureau avec le secteur privé. Les activités menées à ce titre consistent notamment en ce qui suit: mobilisation de quasiment tous les bureaux de pays et bureaux régionaux; projet de soutien aux coopératives africaines d'une durée de trois ans; extension du Réseau mondial «Entreprises et handicap» et du Réseau mondial d'entreprises pour les socles de protection sociale de l'OIT; renforcement des activités de l'OIT en rapport avec la Plate-forme sur le travail des enfants, qui relève du Groupe de travail sur les principes relatifs au travail du Pacte mondial des Nations Unies; consultations sur la proposition visant à créer, sous la houlette de l'OIT, un réseau d'entreprises contre le travail forcé et la traite des êtres humains; expansion du programme de formation «Des entreprises durables, compétitives et responsables (SCORE)» en Chine; adoption et diffusion de la cinquième édition de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale; et renforcement des travaux sur la responsabilité sociale des entreprises menés conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans six pays d'Asie. Enfin, le Conseil d'administration a adopté à sa 328<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2016) un programme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, qu'il a complété par une feuille de route, adoptée à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017).

## **L'initiative sur l'éradication de la pauvreté**

8. L'initiative sur l'éradication de la pauvreté est le moyen par lequel l'OIT entend contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030). Le Directeur général s'est résolument prononcé en faveur de l'initiative dans le rapport qu'il a présenté à la 105<sup>e</sup> session de la Conférence (2016) sur ce sujet. Sur la base des orientations issues de la Conférence et des discussions tenues aux 328<sup>e</sup>

<sup>7</sup> Documents GB.331/INS/5 et GB.331/LILS/2.

(novembre 2016) et 329<sup>e</sup> (mars 2017) sessions du Conseil d'administration<sup>8</sup>, le Bureau a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative. A la présente session, le Conseil d'administration examinera la stratégie de l'OIT en matière de partenariats et de cohérence des politiques au titre d'une autre question à l'ordre du jour<sup>9</sup>.

9. Le plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021 et le programme et budget pour 2018-19 ont été largement établis par référence au Programme 2030 et, au cours de l'année écoulée, l'OIT a combiné action sur le terrain et action sur le plan international. Pour ce qui est du terrain, des outils et des formations relatifs au renforcement des capacités des mandants et du personnel du BIT ont été conçus et mis en œuvre avec le concours du Centre international de formation de l'OIT (Turin). Une plate-forme documentaire sur le thème du travail décent au service du développement durable et une méthode de développement ont été mises au point et seront prochainement accessibles en ligne sur le site Web de l'OIT. Des conférences avec les mandants ont été organisées dans plusieurs pays afin de les préparer à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable. D'autres documents techniques et supports de communication ont été élaborés, tels qu'une série de notes sur les objectifs de développement durables (ODD) traitant de questions thématiques comme les emplois verts, la protection sociale et les politiques nationales de l'emploi. Des activités d'assistance technique ont été menées en vue de faciliter la réalisation d'enquêtes sur la main-d'œuvre et d'aider les pays à collecter les données nécessaires au suivi des indicateurs de réalisation des ODD. En outre, l'OIT a intégré le Programme 2030 dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et fait en sorte qu'il en soit de même dans les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
10. Sur le plan international, l'OIT a participé, dans certains cas en tant que codirigeante, à plusieurs partenariats visant à favoriser la réalisation du Programme 2030, tels que l'Alliance 8.7, qui vise à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique et le Pacte mondial, créé en coopération avec le gouvernement de la Suède et l'OCDE. L'OIT a activement contribué à la préparation du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu en juillet 2017 sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et qui était cette année placé sous le thème «Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation». Elle a contribué, en tant qu'organisatrice ou comme participante, à un grand nombre de manifestations et prévoit de prendre une part tout aussi active dans les activités de haut niveau qui se dérouleront pendant la semaine d'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2017. L'OIT a activement participé aux réunions que le Groupe d'experts interorganisations chargé des indicateurs relatifs aux ODD a consacrées au suivi des progrès accomplis au regard des cibles fixées dans les ODD. Il convient de rappeler à cet égard que l'OIT s'est vu confier la charge de 14 indicateurs.
11. Au cours des prochains mois, l'OIT entend intensifier son action dans les domaines susmentionnés. Entre autres activités, elle examinera, en coopération avec les mandants, les indicateurs relatifs aux ODD dans le cadre de la session de formation sur les statistiques et l'analyse du marché du travail qui aura lieu en novembre 2017, en prévision de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (10-19 octobre 2018), où il sera également question des méthodes de mesure des indicateurs relatifs aux ODD; elle contribuera, avec l'OCDE et ONU-Femmes, aux travaux de la Coalition internationale en

<sup>8</sup> Documents [GB.328/INS/7](#) et [GB.329/INS/7](#).

<sup>9</sup> Document GB.331/INS/9.

faveur de l'égalité de rémunération (EPIC), laquelle doit être officiellement lancée à New York en septembre 2017; elle continuera de conseiller les mandants quant aux moyens de renforcer leurs capacités afin d'engager des discussions au niveau national et de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme 2030; et elle poursuivra ses activités dans tous les domaines de résultats du programme et budget pour 2018-19. La discussion générale qui se tiendra à la 107<sup>e</sup> session de la Conférence (2018) sur la question «une coopération efficace de l'OIT pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable» offrira aux mandants une occasion supplémentaire de formuler des observations sur les activités de l'OIT et de guider les travaux futurs du Bureau dans ce domaine.

## L'initiative verte

12. L'initiative verte vise à concrétiser le potentiel de création d'emplois décents associé à la «transition juste» vers un modèle de développement durable à faible émission de carbone et à favoriser la participation des mandants tripartites à ce processus dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en 2015. Le rapport du Directeur général à la 106<sup>e</sup> session de la Conférence (2017), qui était consacré à cette initiative, a fait l'objet de 295 interventions de délégués en séance plénière. Les activités de plus en plus nombreuses de l'OIT en rapport avec le monde du travail face au changement climatique ont reçu un large soutien, qu'est venue confirmer l'adoption, à la quasi-unanimité des mandants, de l'ajout dans le programme et budget pour 2018-19 de la transition juste en tant que nouvel élément transversal déterminant. A l'appui de ce résultat, tous les groupes ont à plusieurs reprises exprimé leur adhésion à l'Accord de Paris. Il a été demandé au BIT d'axer davantage le développement des compétences sur la transition, d'approfondir son analyse de l'interaction entre les secteurs de l'économie «brune» et ceux de l'économie «verte», et de renforcer les capacités dont les mandants ont besoin pour engager un dialogue social sur les défis complexes que pose la transition juste. Dans ce contexte, le BIT a été encouragé à largement utiliser les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, adoptés en 2015.
13. Depuis la dernière discussion du Conseil d'administration, l'OIT a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur des thèmes comme la diversification et la transformation économiques dans le contexte de la transition juste, une coopération qui a été facilitée par le protocole d'accord que l'OIT et le secrétariat de la CCNUCC ont signé en mars 2017. En outre, l'OIT a participé à une série de manifestations organisées dans le cadre de la 22<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (COP22, Marrakech, novembre 2016) et a co-organisé, en marge de la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bonn en mai 2017, une rencontre sur le thème «L'écologisation des emplois: le travail décent et la transition juste dans l'Accord de Paris». Elle a activement participé à la mise en œuvre de la stratégie du système des Nations Unies concernant le changement climatique et fournit aux organes subsidiaires du secrétariat de la CCNUCC une assistance technique en matière technologique et scientifique ainsi que sur les questions de mise en œuvre.
14. L'OIT a renforcé son appui aux Etats Membres sur les questions relatives à la transition juste, notamment au Ghana, aux Philippines et en Uruguay, où des projets pilotes sont mis en œuvre dans ce domaine, et elle a organisé une série de dialogues sur l'économie verte et le changement climatique. Les activités de renforcement des capacités destinées aux mandants et au personnel ont été développées pour répondre à la demande croissante d'informations et d'outils et orientations pratiques concernant le changement climatique et le travail décent. Un nouveau guide concernant les entreprises vertes intitulé *Green Business Booklet* a été élaboré; deux formations internationales ont été lancées, l'une sur l'économie verte et l'autre sur la promotion d'une transition juste vers un modèle de développement à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique; et le plan d'action de l'OIT en matière de préservation de l'environnement a accéléré l'intégration, dans les propres activités de l'Organisation, de méthodes écologiquement durables.

15. A la lumière de la discussion qui a eu lieu à la Conférence internationale du Travail, l'OIT entreprendra les activités suivantes au cours de la prochaine période biennale, en tenant compte des priorités établies précédemment:

- fournir aux pays des conseils stratégiques, des outils et des connaissances techniques de qualité de manière à étendre et renforcer l'application du cadre pour une transition juste au niveau national et à donner à autant de gouvernements que possible les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies favorables à un développement à faible émission de carbone et respectueux de l'environnement qui tiennent dûment compte des spécificités sectorielles, profitent à tous et créent le plus grand nombre possible d'emplois décents;
- continuer à renforcer les capacités des mandants en étoffant les programmes de formation existants et en élaborant de nouvelles formations sur le développement durable axées sur des secteurs économiques prioritaires (tels que la gestion des déchets, le bâtiment et la construction, l'énergie et les industries extractives) aux niveaux national, régional et mondial;
- approfondir les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions aux fins de l'élaboration de stratégies propices à l'instauration d'un modèle de développement à faible émission de carbone, résilient face au changement climatique et économe en ressources;
- entreprendre de nouvelles recherches sur la transition juste, notamment aux fins de l'édition de 2018 de la publication phare du BIT intitulée *Emploi et questions sociales dans le monde*, qui aura pour thème l'écologisation des emplois, et publier des documents de recherche et des notes thématiques plus approfondis sur les domaines énoncés dans les Principes directeurs de 2015;
- mettre en œuvre des stratégies de communication novatrices, en utilisant notamment le site Web de l'OIT, des vidéos, des articles et des publications phares;
- poursuivre les démarches aux fins de l'accréditation de l'OIT auprès du Fonds vert pour le climat tout en continuant de collaborer avec les organismes partenaires à la mise en œuvre de programmes et de projets conjoints;
- intégrer la mise en œuvre du plan d'action de l'OIT en matière de préservation de l'environnement dans l'ensemble des activités et processus de l'Organisation, élargir le programme de certification relatif aux emplois verts et faire de la durabilité environnementale une préoccupation centrale des fonctionnaires du BIT.

## L'initiative sur les femmes au travail

16. Cette initiative vise à analyser la situation actuelle des femmes dans le monde du travail, à recenser les obstacles qui freinent les progrès en matière d'égalité hommes-femmes et à proposer des mesures concrètes et novatrices. Elle comprend trois volets interdépendants: recherches sur la situation des femmes au travail et les obstacles à l'égalité et à l'autonomisation des femmes, en partenariat avec des institutions de premier plan et des universitaires; consultations avec les mandants et les parties prenantes en vue de déterminer les mesures novatrices à mettre en place; et activités de sensibilisation à la mise en œuvre des mesures considérées comme fondamentales pour la réalisation de l'égalité. L'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination ont été ajoutées dans le programme et budget pour 2018-19 en tant que nouvel élément transversal déterminant.

17. Depuis la 328<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, les résultats de l'enquête mondiale OIT-Gallup – mesure relevant du premier volet de l'initiative – ont été présentés à Washington, DC, à l'occasion de la Journée internationale de la femme de 2017; ils illustraient par des données probantes les progrès accomplis vers plus d'égalité entre hommes et femmes, les lacunes et les obstacles qui persistent à cet égard et la discrimination dans le monde du travail. Une conférence internationale a été organisée en mai 2017 en collaboration avec les universités d'Oxford et de Kent (Royaume-Uni) en vue d'évaluer les stratégies actuellement mises en œuvre sur les plans juridique et politique et de proposer de nouvelles mesures. En outre, dans une publication intitulée *Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances de l'emploi des femmes 2017*, le BIT a démontré, en se fondant sur des projections du G20 et en les replaçant dans une perspective mondiale, que la réduction des inégalités entre hommes et femmes générerait des bénéfices économiques. Au titre du deuxième volet de l'initiative, le BIT a continué à travailler avec les partenaires sociaux; il a notamment publié un nouveau rapport sur la place des femmes dans le monde de l'entreprise intitulé «Women in Business and Management», qui s'inscrit dans un projet visant à lutter contre les stéréotypes sexistes, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, et a mis au point un guide sur la négociation collective et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Au titre du troisième volet de l'initiative, l'OIT a organisé en Finlande, en novembre 2016, un dialogue mondial sur l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail, en collaboration avec le Conseil nordique des ministres. Le Sommet sur le monde du travail qui s'est tenu le 15 juin 2017 dans le cadre de la 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail avait pour thème «Les femmes au travail»; cette manifestation, à l'occasion de laquelle la Présidente de Malte, la Présidente de Maurice et la Présidente du Népal se sont exprimées, a permis d'attirer l'attention sur les mesures porteuses de changement qui étaient prises pour progresser sur la voie de l'égalité.

18. Le Bureau prend actuellement de nouvelles mesures, décrites ci-après, pour renforcer l'action menée au titre de cette initiative, à laquelle sera par ailleurs consacré le rapport du Directeur général à la 107<sup>e</sup> session de la Conférence (2018):

- intensifier les travaux de recherche pour permettre à l'OIT d'approfondir sa connaissance et sa compréhension des principaux problèmes qui se posent en matière d'égalité hommes-femmes – dans ce cadre, un rapport solidement documenté sur le secteur des services à la personne et les emplois qui s'y rapportent dans un monde en mutation sera publié en mars 2018; créer un portail Web entièrement consacré au secteur des services à la personne et centrer le *Rapport mondial sur les salaires 2018/19* sur la question des inégalités de rémunération et de revenu entre hommes et femmes;
- établir pour publication en 2019 un rapport d'évaluation complet des trois volets de l'initiative sur les femmes au travail, faisant le point sur la condition des femmes dans le monde du travail, et plus particulièrement sur le nombre et la qualité des emplois occupés par des femmes, les inégalités de revenus, les activités de soins, la violence et la représentation; élaborer des mesures novatrices favorables au changement qui permettent de faire de l'égalité hommes-femmes et de la non-discrimination une réalité; et formuler des recommandations sur les politiques à mener afin d'encourager des mesures concrètes et d'accélérer ainsi le rythme du changement;
- poursuivre les recherches et les travaux préparatoires en vue de la première discussion sur l'élaboration d'un nouvel instrument international concernant la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, qui se tiendra à la session de la Conférence de juin 2018;
- organiser des réunions et des dialogues aux niveaux national, régional et sous-régional aux fins du suivi des conclusions de l'enquête OIT-Gallup;

- renforcer la capacité des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs à éliminer les obstacles structurels qui contribuent à perpétuer les inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail, en particulier au Cambodge, en Côte d'Ivoire, en Jordanie et en Amérique latine, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI);
- entreprendre de nouvelles activités à la suite du lancement de la Coalition internationale en faveur de l'égalité de rémunération (EPIC), mentionnée plus haut; sur la base des travaux décrits ci-dessus, veiller à ce que les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'initiative soient dûment pris en considération dans les discussions qui auront lieu à la 108<sup>e</sup> session de la Conférence (2019) au sujet des mesures requises pour que des progrès tangibles en matière d'égalité hommes-femmes soient impérativement réalisés au cours des premières années suivant le centenaire de l'OIT.

## L'initiative sur l'avenir du travail

19. Cette initiative repose sur un examen approfondi de l'avenir du travail, que l'OIT utilisera comme base analytique pour s'acquitter de sa mission de justice sociale durant son deuxième siècle d'existence. Elle était le sujet du rapport du Directeur général à la 104<sup>e</sup> session de la Conférence (2015). Ainsi qu'il en a été décidé à la Conférence, puis à la 325<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2015) du Conseil d'administration, l'OIT a adopté un plan de mise en œuvre de l'initiative en trois phases: organisation de dialogues nationaux tripartites; constitution en 2017 d'une commission mondiale qui soumettra un rapport sur ses travaux d'ici à la fin 2018; et session de 2019 de la Conférence.
20. La première phase de la mise en œuvre de l'initiative sur l'avenir du travail est pratiquement terminée. Au moment où ces lignes ont été écrites, 168 Etats Membres, soit près de 90 pour cent des Membres de l'OIT, avaient répondu positivement à l'appel du Directeur général les invitant à contribuer le plus largement possible à la réflexion sur l'avenir du travail. Cent dix pays ont organisé des dialogues nationaux tripartites, et la mobilisation en faveur de l'initiative reste forte. Un rapport de synthèse récapitulant les résultats des dialogues nationaux est en cours d'élaboration et sera soumis, avec d'autres contributions, à la Commission mondiale. D'autres contributions ont été produites dans le cadre du dialogue mondial sur le thème *L'avenir du travail que nous voulons* (Genève, 6-7 avril 2017) et de la cinquième Conférence du réseau sur la réglementation au service du travail décent (Regulating for Decent Work) (Genève, 3-5 juillet 2017) <sup>10</sup>.
21. A sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017), le Conseil d'administration a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative et a autorisé le Directeur général à constituer la Commission mondiale. Il a précisé que les membres de la commission devront être des personnalités éminentes réputées pour leur talent et leur vision stratégique, qui siègeront à titre personnel. Ils devront en outre être représentatifs de l'ensemble des régions et des réalités propres à chacune d'elles, compter autant d'hommes que de femmes, dûment représenter les mandants tripartites et apporter à la commission des contributions, des connaissances et des compétences spécialisées couvrant un large éventail de domaines.
22. Compte dûment tenu de ces critères, le Directeur général a constitué la Commission mondiale lors d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée le 21 août 2017 à Genève, en présence des deux coprésidents de ladite commission, le Premier ministre de la Suède, M. Stefan Löfven, et la Présidente de Maurice, M<sup>me</sup> Ameenah Gurib-Fakim.

<sup>10</sup> Pour de plus amples informations, voir la page du site Web de l'OIT consacrée à l'avenir du travail, <http://www.ilo.org/global/topics/future-of-work/lang--fr/index.htm>.

23. Il est prévu que la Commission mondiale tienne quatre réunions pendant la période 2017-18, dont la première devrait avoir lieu en octobre 2017. En guise de base pour ses travaux futurs, elle examinera un rapport initial ainsi que le rapport de synthèse mentionné plus haut. Les deux rapports sont structurés autour des quatre «conversations du centenaire» proposées dans le rapport du Directeur général à la 104<sup>e</sup> session de la Conférence (2015): travail et société; des emplois décents pour tous; l'organisation du travail et de la production; et la gouvernance au travail. A sa première réunion, la Commission mondiale devra définir ses méthodes de travail et ses modalités de fonctionnement, et notamment déterminer si ses travaux devraient être complétés par des audiences, des réunions techniques, etc., et, dans l'affirmative, dans quelle mesure.
24. Pendant la période 2018-19, le Bureau apportera un complément aux travaux de la commission en poursuivant ses activités de sensibilisation. Celles-ci porteront sur la participation actuelle des mandants au niveau national et s'appuieront à cette fin sur l'intérêt et la dynamique suscités par les dialogues nationaux; elles consisteront aussi à collaborer avec un réseau de partenaires extérieurs compétents (organisations régionales et internationales, instituts de recherche, universités, société civile et experts) engagés dans une réflexion sur l'avenir du travail.
25. En 2019, année du centenaire de l'OIT, les Etats Membres souhaiteront peut-être organiser des manifestations axées sur des thèmes se rapportant à l'initiative sur l'avenir du travail. La dernière phase de mise en œuvre – la 108<sup>e</sup> session (2019) de la Conférence – relève d'une autre question à l'ordre du jour de la présente session et sera donc examinée séparément <sup>11</sup>.

## Projet de décision

26. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général:*

- a) *de tenir compte de ses orientations concernant les initiatives du centenaire et de faciliter la pleine participation des mandants à la mise en œuvre de ces initiatives;*
- b) *de lui soumettre un rapport de situation à sa 334<sup>e</sup> session (novembre 2018).*

<sup>11</sup> Dans le cadre des discussions du Conseil d'administration relatives à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail (document GB.331/INS/2).